



AGRO-BIO
La Réponse
Protéomique &
Immunologique

2 allée de la Chavannerie
45240 La Ferté Saint Aubin
France
Tél. 33 (0)2 38 64 83 50
Fax. 33 (0)2 38 64 83 59
www.agro-bio.fr

13

Protocole de production d'anticorps polyclonaux chez le cobaye

Version 2010/01

FR

Agro-Bio a développé un protocole d'immunisation optimisé en temps, en quantité d'antigène et en qualité d'anticorps obtenus. Nous préconisons l'utilisation de 3 animaux minimum pour suivre le protocole d'immunisation de manière à pallier les différences obtenues relatives à la variabilité génétique entre chaque animal.

Les petits rongeurs tels que le cobaye (*Cavia porcellus*) représentent une espèce de choix lorsque de faibles quantités d'antigènes sont disponibles et lorsque la production de faibles volumes d'anticorps suffit à l'utilisation prévue.

Les cobayes peuvent être utilisés pour produire des anticorps anti-souris lorsque ceux-ci ne peuvent être obtenus chez le rat.

Notre protocole standard **49 jours** avec 3 cobayes vous permet d'obtenir après 4 injections d'antigène, **2 à 3 mL d'antisérum par cobaye**.

Espèce :	Cobaye Hartley. D'autres cobayes sont disponibles sur demande.
Antigènes :	Peptides, protéines, bactéries, virus ou tout autre organisme inactivé ou non toxique dont l'antigénicité et l'immunogénicité ont été démontrées. Concentration conseillée ≥ 1 mg/mL.
Quantités d'antigènes :	Afin d'obtenir de bons titres d'anticorps, AGRO-BIO utilise pour un protocole 49 jours : - 1 mg par cobaye, - $4 \cdot 10^7$ CFU ou PFU par cobaye.
Injections :	La première injection est réalisée sous voie intradermique en adjuvant complet de Freund, et les rappels par voie sous cutanée en adjuvant incomplet de Freund.



Protocole d'immunisation

Jour	0	14	28	42	49
Injection	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	
Volume de sérum	Pré-immun ⁽¹⁾ 1 mL				2-3 mL

⁽¹⁾ Tester les sérums en pré-immun permet de déterminer si les animaux possèdent naturellement des anticorps pouvant reconnaître de manière non spécifique l'antigène d'intérêt.

Dans les deux semaines suivant la réception de votre bon de commande, vous recevrez un calendrier prévisionnel répertoriant les différentes étapes de votre prestation.

Sont compris dans nos protocoles :

- L'achat des animaux, la période de quarantaine et le transfert en expérimentation,
- Le gardiennage des animaux pendant le protocole,
- Les injections et prélèvements des animaux,
- 10 jours de gardiennage dans l'attente de votre décision sur le devenir des animaux,
- Le sacrifice des animaux sans récupération de sérum.

Ne sont pas inclus dans nos protocoles :

- Les frais de port,
- Le gardiennage des animaux d'une durée supérieure à 10 jours (vous disposez de 10 jours à compter du jour de réception de votre dernier prélèvement, pour nous informer de votre décision de poursuivre ou non votre protocole. Passé ce délai et en l'absence de réponse de votre part, nous sommes contraints de sacrifier vos animaux),
- La récupération de sérum après sacrifice des animaux (exsanguination).

Cf. Conditions générales de ventes

L'animalerie d'Agro-Bio est agréée par la préfecture de Loir-et-Cher pour la réalisation d'expérimentation sur les animaux vertébrés.

N° d'agrément : B 41-285-4

Agro-Bio possède également un agrément au titre du **Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche**.

